

QUI FAIT QUOI ? STAGE A L'ETRANGER

L'étudiant.e

1

- Vérifie les recommandations du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères / « Sécurité » selon les **décisions arrêtées pour l'UCA**
- Télécharge et complète le **formulaire d'accord préalable** (= formulaire A) - > signature de l'enseignant.e référent.e obligatoire
- Télécharge et complète la **grille de calcul des heures** (formulaire B), même si le stage n'est pas gratifié, grille à compléter précisément.
- Pièces obligatoires :
 - ➔ Justificatif **d'assurance maladie** (si séjour se déroule en dehors de l'EU)
 - ➔ Carte européenne **CEAM** (si séjour au sein de l'UE)
- Pièces recommandées mais pas obligatoires :
 - ➔ 3 Justificatifs d'assurances : Responsabilité civile à l'étranger + Complémentaire santé à l'étranger + Couverture Rapatriement mentionnant la destination et les dates de mobilité
 - ➔ Preuve d'inscription au portail Ariane

TRANSMETTRE CES DOCUMENTS AU PLUS TARD 5 SEMAINES AVANT LA DATE DE DEPART EN STAGE (Hors vacances scolaires)

3

- Complète son formulaire MoveOn.
- Pré-saisit sa convention de stage via l'ENT sur l'application Esup Stage à l'aide du formulaire A.
- Dépose ses demandes de bourses

A faire dans les 48h au plus tard après accusé réception du dossier

5

- **Signe la convention** en premier
- **Fait suivre sa convention** de stage à sa structure d'accueil pour signature

Le Bureau des Relations Internationales

2

- A réception du dossier complet, **vérifie les pièces justificatives.**
- **Accuse réception du dossier et précise les étapes suivantes**

4

- **Vérifie le formulaire MoveOn et la pré-saisie** de la convention.
- **Envoie la convention de stage** par courriel à l'étudiant.e avec sa structure d'accueil en copie, précisant le circuit des signatures à suivre
- Etudie et soumet la **demande de bourse Erasmus+ stages** le cas échéant
- **Communique les modalités des autres bourses**

6

- **Se charge de la signature de l'enseignant.e référent.e et de l'UFR**, dès réception de la convention de stage signée par la structure d'accueil
- **Valide la convention sur Esup Stage**, dès toutes les signatures apposées

Un stage ne peut débuter sans convention de stages signée par toutes les parties.